

MESURES DE PREVENTION – EPIDEMIE COVID 19

INFORMATIONS voile légère, pagaie à l'année, entraînements sportifs, stages vacances scolaires
Mise à jour février 2022

- Venir à la séance de navigation de préférence déjà en tenue. Si vous souhaitez accéder aux vestiaires, vous devrez présenter obligatoirement (règlementation locale) :
 - *votre passe sanitaire pour les 12 à 15 ans inclus,
 - *votre passe vaccinal à partir de 16 ans et plus.Le port du masque est obligatoire dans les vestiaires (règlementation locale).

- Le port du masque est obligatoire à partir de 6 ans (règlementation locale) :
 - *pour les stagiaires, les coureurs, les entraîneurs, les parents, les accompagnateurs,
 - *sur le site de préparation du matériel de navigation.Le masque ne pourra être retiré qu'au moment de la pratique sportive (règlementation locale).

- Respecter les gestes barrières (pas d'embrassade, ni d'accolade, ni de serrage de mains, ...) et les mesures de distanciation physique (recommandations fédérales) :
 - *sur le parking à bateau,
 - *sur la zone de préparation du bateau et du matériel de navigation,
 - *à l'embarquement.

- Il est conseillé de se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou avec un gel hydroalcoolique,

- Le port du masque est obligatoire en intérieur des locaux de Brest Bretagne Nautisme.